

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 25 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de téléphone (506) 862-8345	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente lors des jeux intérieurs, la transition vers l'extérieur ainsi que pendant les jeux extérieurs.

La Mentore en Assurance de la Qualité observe les enfants pendant diverses activités, telles que la lecture de livres, la danse avec des bâtons de majorette et le jeu de ballon-but.

La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- le ratio et le nombre maximal d'enfants
- les dossiers d'incidents
- l'orientation des enfants
- les toilettes
- les effets personnels
- les médicaments

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 septembre 2025

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 septembre 2025

Date